



**MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY**

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

**À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 20 FÉVRIER 2023, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :**

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Richard Hétu à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 619-2021 en ce qui concerne les dispositions sur les rives.

DONNÉ À CHERTSEY ce 27<sup>e</sup> jour du mois de février 2023.

---

Monique Picard  
Directrice générale et greffière-trésorière